



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

glissières de sécurité

Question écrite n° 26972

Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'enjeu prioritaire que constitue l'existence de barrières de sécurité adaptées aux poids lourds en matière de sécurité routière. En effet, le niveau de sécurité courant actuel, hors ouvrages d'art, qui correspond en partie latérale à la retenue de véhicules légers, et en terre-plein central à la retenue des véhicules ne dépassant pas 10 tonnes, montre de plus en plus ses limites, notamment à cause du nombre et de la gravité des accidents impliquant des poids lourds. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin de renforcer l'adaptation des protections latérale et centrale des routes françaises au trafic poids lourds.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26972

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8123

Question retirée le : 5 juillet 2005 (Fin de mandat)